

## Exclusif : pourquoi des familles entières campent dans les rues de Paris

*Ils dorment serrés avec leurs enfants dans des couvertures sur des vieux matelas. Selon un document administratif que publie Marianne2, le préfet est responsable de cette situation en ayant supprimé 30% des places d'hébergements d'urgence en hôtel.*



**U**ne femme SDF vivait sous la tente rue de l'Observatoire à Paris avec son mari. Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, elle accouche d'un bébé dont le décès est constaté peu de temps après. Est-il mort né, ou le manque de soins a-t-il précipité son décès ? L'enquête est en cours. Une chose est néanmoins évidente : il n'y a pas plus grande violence sociale qu'un tel événement.

Depuis quelques semaines, les trottoirs parisiens sont occupés par des familles entières, le père, la mère, et leurs jeunes enfants, tous affalés sur des matelas et serrés les uns contre les autres dans des couvertures. Parfois même une poussette est là, unique accessoire vestige d'une vie normale. Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole de l'association Droit au logement (DAL) a raison de dénoncer la « *défaillance en matière d'hébergement dans certains arrondissements de Paris* ». Certes. Mais pourquoi ces scènes choquantes qui n'existaient pas il y a quelques mois sont devenues le quotidien des nuits parisiennes ?

La réponse à cette question, la voici.

*Marianne2* s'est procuré une lettre signée du Préfet de Paris, Bertrand Munch, adressée le 23 août dernier au Président du Samu social de Paris, l'ancien ministre Xavier Emmanuelli. Il y justifiait le blocage des crédits de l'hébergement d'urgence, tout en demandant au Samu social de mettre en œuvre plusieurs dispositions pour tenir dans l'enveloppe accordée.



PRÉFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

Paris, le 23 AVR. 2011

DRHIL Paris

Monsieur le Ministre,

En réponse à ma lettre du 15 mars 2011 relative à l'évolution et la maîtrise des nuitées hôtelières, vous me demandez, par courrier du 15 avril 2011 de vous apporter des précisions sur certaines mesures dont la mise en oeuvre est attendue à titre expérimental, en raison des risques qu'une telle évolution fait peser sur l'ensemble du dispositif d'accueil d'urgence.

La poursuite de l'augmentation du nombre de nuitées, en mars encore, nous impose des mesures d'effet immédiat, si possible provisoire. Nous devons préserver la capacité d'action de l'ensemble des structures financées sur le BOP 177 au profit des publics les plus vulnérables et ce jusqu'à la fin de l'année.

Notre toute récente réunion nous a permis d'apporter les clarifications nécessaires. Par ailleurs, le caractère limitatif des subventions apportées par l'Etat à l'EPRD 2011 du Samusocial est réaffirmé.

Je vous prie de trouver ci-après les dispositions que je vous demande de mettre en oeuvre sans délai.

### **1. La maîtrise des entrées**

La maîtrise des entrées interviendra de telle sorte que le nombre des entrées au cours d'un mois donné ne dépasse pas la moitié des sorties constatées le mois précédent.

Monsieur Xavier Emmanuelli  
Ancien Ministre  
Président du Samusocial de Paris  
35 avenue courtelline  
75012 PARIS

5 rue Leblanc - 75013 Paris cedex 15  
Tél. : 01 82 52 40 00  
[www75.paris.fr/developpement-durable/gouv.fr](http://www75.paris.fr/developpement-durable/gouv.fr)

Cette disposition, prise à titre provisoire pourra être ajustée en fonction des évolutions constatées, et spécialement des effets des mesures plus structurelles.

Enfin, les plates-formes seront amenées à participer également à cet effort que représente le contingentement.

## **2. Un accès au dispositif réservé aux personnes en situation d'extrême vulnérabilité**

En fonction des dispositions relatives à la maîtrise des entrées, l'accès au dispositif sera réservé aux personnes présentant une situation de grande vulnérabilité. A cet effet, vous donnerez la priorité aux parents isolés accompagnés d'enfant(s), aux femmes enceintes avec ou sans enfant(s), sur production d'un certificat de grossesse.

## **3. Des situations de dépannage en cohérence avec les compétences des partenaires**

Les dépannages assurés par le Samusocial au profit de partenaires, devront dorénavant être financés par eux, le BOP 177 n'ayant pas vocation à supporter de telles dépenses.

Je vous serais reconnaissant d'insérer ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration du 20 mai prochain

Par ailleurs, il convient de s'assurer, plus que jusqu'ici, que les demandeurs ne relèvent pas d'autres départements.

## **4. Des durées d'hébergement à l'hôtel plus cohérentes avec une urgence dont le caractère doit être temporaire**

L'hébergement des familles à l'hôtel revêtant un caractère d'urgence doit rester temporaire.

Les durées de prise en charge à mettre en oeuvre sont les suivantes :

- 3 jours d'hébergement pour permettre l'évaluation des familles orientées par le 115 vers l'hôtel sas ;
- pour le cas où la situation de la famille le justifierait, 15 jours dans un autre hôtel, avec rencontre par les équipes du PHRH et signature d'un contrat de séjour ;
- pour les familles sollicitant une prolongation de leur hébergement auprès du 115, et après réévaluation de sa situation, 2 mois maximum, éventuellement renouvelables de mois en mois dans les mêmes conditions.
- dans le cas où une famille sortie du dispositif hôtelier ferait à nouveau appel au 115, une nuit, à titre humanitaire, et à condition qu'elle se soit manifestée après 20

heures. Toutefois, en cas de dégradation de la situation, le 115 pourra l'orienter vers l'hôtel- sas pour évaluation.

De leur côté, les plates-formes appliqueront le principe d'une durée de séjour maximum de deux mois.

S'agissant des droits de tirage, je vous demande de ne plus procéder à de nouvelles entrées dans ce dispositif. Je demanderai également au SIAO-Insertion d'étendre sa mission d'évaluation aux personnes hébergées dans ce cadre. Un calendrier de décréue de ce dispositif sera mis au point, afin que leur nombre évolue de 100 à 50 d'ici la fin de l'année.

Enfin, des fins de prise en charge seront prononcées pour les familles qui refuseraient l'évaluation de leur situation, dans le cadre du dispositif d'hôtel sas, et du dispositif confié au SIAO -Insertion.

#### **5. Une participation financière des familles à leur hébergement à l'hôtel**

Le principe d'une telle participation financière étant retenu, il vous appartient, comme convenu, de me faire part, sous quinzaine, de vos propositions pouvant être mises en oeuvre sans attendre, y compris au regard des dispositifs déjà mis en place par d'autres 115.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Préfet, secrétaire général de la  
préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris

Bertrand MUNCH

### AUCUNE ALTERNATIVE PROPOSÉE

Une de ces mesures concernant l'attribution de chambres d'hôtel explique l'explosion du nombre de familles de SDF sur les trottoirs parisiens. Les termes fleurant bon le langage administratif de « *caractère limitatif des subventions* » et de « *contingentement* » sont employés pour justifier les restrictions. Il écrivait : « *La maîtrise des entrées interviendra de telle sorte que le nombre des entrées*

*au cours d'un mois donné ne dépasse pas la moitié des sorties constatées le mois précédent. »*

En clair, à terme et très vite, une chambre sur deux devra être supprimée. Et ce malgré, l'afflux de nouveaux migrants venus notamment des pays de l'Est. Selon nos informations, dès à présent, 30% des hébergements en hôtel ont été supprimés.

Voilà qui explique la démission brutale de Xavier Emmanuelli au cours de l'été dernier. La mission du Samu social a été brutalement privée de moyens. A l'époque, les associations qui pourtant ne s'opposaient pas à la réduction du recours à l'hébergement d'urgence en hôtel, trop cher, difficilement supportable même par les hébergés, protestaient en revanche contre la brutalité de la mesure.

Aucune alternative n'était proposée. « *Comment peut-on virer les familles des hôtels sans leur offrir de logement pérenne en échange ?* » expliquaient-elles en substance. Ce qui devait conduire à envoyer les Sdf directement à la rue.

Les Cassandre ont eu raison. Des enfants dorment désormais dans les rues de Paris avec leurs parents, grâce à l'efficacité du Préfet de Paris.

**Jeudi 3 Novembre 2011**

**Jean-Claude Jaillette - Marianne**

Source :

<http://www.marianne2.fr>